PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE

Mayotte

Plan de lutte contre l'illettrisme 2025-2027

Schéma de lutte contre l'illettrisme 2025-2033

30/11/2024

ANLCI
Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

SOMMAIRE

A) La lutte contre l'illettrisme à Mayotte....2
1) Contexte local....2
a) État des lieux....2
b) Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme....3
c) Constats partagés issus de l'état des lieux....5
2) Un Plan de lutte contre l'illettrisme inscrit dans un schéma régional 2025-2033....5
a) Vue d'ensemble du Plan de lutte contre l'illettrisme 2025-2027....6
b) Les enjeux et objectifs partagés du Plan illettrisme....7
c) Une évaluation pensée et outillée pour mesurer l'efficacité du Plan 2025-2027....8
3) Convergence du Plan illettrisme vers les politiques publiques....8
B) Description du plan 2025-2027....9
1) Axe Sensibilisation et professionnalisation des acteurs....9
a) Pilier 1 Sensibilisation et amplification du repérage....9
b) Pilier 2 Professionnalisation des acteurs qui accompagnent et forment le public....10
2) Axe Emploi....11
a) Pilier 1 Développement de l'employabilité....11
b) Pilier 2 Sécurisation des parcours et évolution professionnelle....12
3) Axe Cohésion sociale....13
a) Pilier 1 Prévention de l'illettrisme par des actions auprès des parents....13
b) Pilier 2 Démarche d'insertion sociale pour les jeunes....14
c) Pilier 3 - Premières marches....14
4) Axe transversal : le pré-positionneur....15
5) Axe Gouvernance et organisation....15
a) Pilier 1 Communication....15
b) Pilier 2 Coordination....16
c) Pilier 3 Observatoire....17
C) Convention partenariale....19
D) Annexes....23

A) La lutte contre l'illettrisme à Mayotte

L'illettrisme est une situation concernant l'adulte qui, après scolarisation en France, n'a jamais acquis ou a perdu la maîtrise des compétences de bases nécessaires pour être pleinement autonome. Dans sa vie de tous les jours, il présente ainsi des difficultés de lecture, d'écriture, de calcul et d'utilisation du numérique qui vont influencer sa capacité à se positionner dans l'espace ou à se repérer dans le temps.

La prévention de cette situation se joue dès l'enfance, en agissant auprès des parents. Les cadres de l'éducation nationale et de la lutte contre la pauvreté pointent les situations qui favorisent l'émergence de freins au développement de ces compétences.

La lutte contre l'illettrisme, en revanche, se focalise sur une situation de fait : elle concentre donc tous ses efforts sur les adultes présentant ces difficultés. Elle prend ainsi la forme d'un triptyque : sensibilisation et détection, formation et valorisation des compétences de la personne concernée, à l'aide d'une méthode adaptée et un travail fondé sur la confiance.

1) Contexte local

a) État des lieux

- *Repères chiffrés*

Certains territoires sont particulièrement touchés par l'illettrisme, notamment ceux d'outre-mer et les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Situé entre Madagascar et l'Afrique de l'Est, le département de Mayotte ne fait pas exception : la dernière étude Insee (IVQ, 2012) y recensait 36% de personnes en situation d'illettrisme et 22% en situation d'analphabétisme (aucun cursus scolaire).

Des chiffres plus récents, tels que le taux de jeunes rencontrant des difficultés de lecture en journée défense et citoyenneté (JDC) à 88% en 2022 (DEPP, 2022) dressent un tableau inquiétant. La non-maîtrise des compétences de base, notamment chez les jeunes adultes en passe d'insertion professionnelle, se répercute nécessairement sur l'économie locale. Le taux de chômage de 34% sur le territoire (27 pp de plus que dans l'Hexagone) ne reflète alors qu'en partie les freins au développement de l'île : on émet l'hypothèse que plus de moitié de la population rencontre des difficultés de lecture dont une grande partie des personnes en emploi n'est ni repérée ni accompagnée par son entourage professionnel.

- *Un contexte sociolinguistique, social et économique unique*

Du point de vue des pratiques linguistiques, les singularités des langues locales ont favorisé l'accumulation de lacunes considérables : tandis que 80% des locuteurs parlent le shimaoré et 17% le shibushi, le français n'est parlé que par 60% de la population (Insee, 2022). Le système

scolaire, monolinguiste, n'a pas adapté ses enseignements à cette spécificité, notamment en raison d'un manque d'attractivité pour les professionnels porteurs de compétences linguistiques en milieu interculturel.

Outre cela, la pauvreté multidimensionnelle du territoire a favorisé le creusement du taux d'illettrisme sur plusieurs générations : la monoparentalité y est monnaie courante, avec 25% des femmes entre 20 et 54 ans concernées par cette situation ; les chiffres de la malnutrition sont aussi particulièrement alarmants, tant pour les adultes (57,1% de la population en insécurité alimentaire) que pour les enfants (8% en situation de dénutrition, 10% des 10-12 ans en insuffisance pondérale) ; quant au renoncement aux soins, il est encore de 45% dans la population. Ces différents facteurs expliquent le taux de précarité qui atteint 77%, les différentes études récentes à l'échelle nationale indiquent la relation entre précarité et illettrisme.

D'autres freins culturels ont également défavorisé certains publics, dont les femmes en premier lieu : héritière d'une tradition bantoue, avec l'islam comme religion majoritaire, la société mahoraise se caractérise par une répartition traditionnelle des rôles entre genres. Cette situation a ainsi contribué à l'exclusion des femmes des circuits occidentaux de la réussite, et notamment de la scolarité ou de l'emploi formel. Cela tend pourtant à s'inverser avec les nouvelles générations : une prise de conscience de l'école de la République comme tremplin de réussite sociale s'est aujourd'hui largement diffusée, à mesure que la place des écoles coraniques s'est réduite au centre des villages.

Ce tableau contrasté est cependant à nouveau noirci par une fracture sociale de plus en plus prégnante, en lien avec une situation démographique qui s'aggrave depuis plusieurs années. Au-devant de tous ces freins, la situation économique du territoire se trouve comme gelée : l'écart de richesse créée par habitant, entre Mayotte et le reste des territoires français, est encore de 27 727 euros (indice PIB). A cela s'ajoute enfin la fragilité institutionnelle de ce département encore très jeune. Elle constitue un frein considérable, à court terme, au développement de bonnes pratiques : un déficit en services adaptés à la prise en charge de l'illettrisme et un manque général d'ingénierie, pourtant nécessaire à l'articulation des dispositifs existants, se font encore voir. Ainsi, malgré des initiatives notables réalisées par le passé – les campagnes d'alphabétisation avant 2010, la mise en place d'une charte de partenariat de lutte contre l'illettrisme (LCI) entre 2008 et 2014, ou encore d'un plan départemental de LCI entre 2011 et 2015 –, le territoire fait encore face aux conséquences de ses déficits récurrents.

b) Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme

- *La PLIA*

Dès 2015, le territoire s'est malgré tout doté d'une gouvernance fortifiée, avec la création de la Plateforme de Lutte contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme (PLIA), rattaché au GIP CARIF-OREF. Celle-ci a depuis vocation à réunir les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme,

afin de renforcer la démarche partenariale d'analyse des besoins et de prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

Son but est autrement dit d'accroître l'offre et la participation aux actions de renforcement et maîtrise des savoirs de bases, par le biais d'actions de formation à destination des habitants (formations territorialisée, couplées, préparation CléA), ou à destination des acteurs (sensibilisation, renforcement du partenariats, professionnalisation et harmonisation de l'appareil de formation). Elle est pilotée par l'Etat, le Conseil Départemental, et les organismes paritaires, et s'inscrit comme acteur clé pour la réussite des enjeux de lutte contre l'illettrisme à Mayotte.

La création de la PLIA a notamment abouti à la signature de son premier plan d'action de lutte contre l'illettrisme 2015-2020, organisée autour de 7 axes thématiques pour guider son action. Ce premier plan a été mis en œuvre de façon très dynamique : l'accompagnement de l'ANLCI a notamment permis une large professionnalisation des acteurs présents sur le territoire et beaucoup d'actions ont été réalisées, puis réitérées jusqu'en 2020 auprès des usagers.

- *L'ANLCI*

Jusqu'en 2021, la présence de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme à Mayotte se matérialise par un correspondant, délégué du préfet. C'est dans ce cadre qu'ont été accompagnés la création et les premiers pas de la PLIA.

En 2021, un poste de coordination régionale est créé, avec des missions d'outillage des acteurs par l'offre de service ANLCI et l'accompagnement des partenaires institutionnels dans leurs choix stratégiques sur la question de l'illettrisme.

- *Les acteurs de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles*

En raison de la part importante des situations d'illettrisme sur le territoire et de leur conséquence sur la vie sociale et économique, les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (EFOP) ainsi que ceux de l'éducation doivent prendre en compte l'illettrisme pour mener à bien leurs missions respectives.

Cela concerne :

- Les acteurs de l'emploi et de l'insertion : accompagnateurs des publics (Mission locale et France travail) et organismes d'insertion professionnelle (Régiment du service militaire adapté, Structures d'insertion par l'activité économique)
- Les acteurs de la prévention : Education nationale et Agence régionale du livre et de la lecture
- Les acteurs de la formation : organismes de formation et centres de formation d'apprentis
- Les autres acteurs institutionnels : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), Direction de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'insertion (DAFPI), Direction de l'économie, de l'emploi du travail et

des solidarités (DEETS), Secrétariat (secrétaire) général adjoint (SGA, Préfecture), Secrétariat général des affaires régionales (SGAR).

- Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, instance stratégique pour la formation professionnelle notamment.

c) Constats partagés issus de l'état des lieux

Lors de l'état des lieux réalisé début 2024, l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme a fait le constat d'un besoin de repères sur la lutte contre l'illettrisme (partenariats, actions déployées, etc.) et de coordination afin de répondre aux besoins importants du territoire, en cohérence avec les missions respectives de chacun et en complémentarité avec l'ensemble des partenaires.

En effet, la crise sanitaire provoquée par la pandémie du COVID-19 a fortement ralenti la dynamique instaurée par le plan d'actions de la PLIA 2015-2020. Cette période a coïncidé avec un retrait progressif des financeurs. Les actions entreprises à ce moment se sont alors majoritairement inscrites en réponse à des commandes publiques, réduisant le champ d'actions de la PLIA à des missions d'achat de formation.

Cela a généré des lacunes en termes de sensibilisation, tant du grand public que des décideurs politiques, et de dynamique partenariale, même si ces missions ont été prises en charge par l'ANLCI en plus de ses attributions. Cela n'a pas pu empêcher une forme de relégation de la lutte contre l'illettrisme au second plan des préoccupations.

2) Un Plan de lutte contre l'illettrisme inscrit dans un schéma régional 2025-2033

L'état des lieux de la lutte contre l'illettrisme à Mayotte (mars 2024) a montré l'ampleur des besoins du territoire pour lutter contre l'illettrisme, frein majeur à son développement économique.

Parallèlement, il a été constaté des défaillances en matière de réponse à cette problématique, en particulier auprès des partenaires en termes de sensibilisation et professionnalisation, avec une offre de solutions réduite pour les personnes concernées et enfin une invisibilisation des missions de la PLIA aux yeux des acteurs.

Enfin, les partenaires du territoire ont partagé le même constat d'un manque de coordination et d'articulation des actions, associé à un turn-over important au sein des structures et des crises sociales empêchant la réalisation des projets à moyen terme.

Cela a conduit à envisager une stratégie de lutte contre l'illettrisme sur un long terme avec un Schéma de lutte contre l'illettrisme de 9 ans, pour répondre aux enjeux majeurs de baisse des

chiffres de l'illettrisme et de renforcement de l'attractivité du territoire en contribuant au développement des compétences de base, en visant une redynamisation de l'écosystème des acteurs locaux et en redonnant sa place centrale à la PLIA.

Ce schéma est pensé pour être réalisé en 3 plans de lutte contre l'illettrisme, de 3 ans chacun, construits sur la base d'axes et de piliers structurants, de fond, ayant vocation à exister tout au long du schéma et complétés par des axes, piliers et actions ponctuels, répondant à l'urgence du moment.

a) Vue d'ensemble du Plan de lutte contre l'illettrisme 2025-2027

le Plan de lutte contre l'illettrisme (PLCI) vient redynamiser cette problématique, en tentant notamment de redonner à la PLIA sa place au centre de l'écosystème des acteurs locaux. Ce plan a vocation à remobiliser les financeurs. Et, par le biais d'une redynamisation de l'appareil de formation, de la montée en compétence des acteurs, ou encore par l'harmonisation de leurs pratiques il vise aussi à soutenir et rénover les actions passées couronnées de succès.

Pour cela, 4 axes viennent organiser aussi bien les actions que leur gouvernance, par ordre d'urgence. Un cinquième axe s'y ajoute, comme clé de voute de tout l'édifice : il prévoit la création d'un poste de « pré-positionneur », acteur central en charge de la liaison entre les besoins des personnes et les acteurs présents pour y répondre sur le territoire.



b) Les enjeux et objectifs partagés du Plan illettrisme

À l'issue du travail avec les partenaires du territoire, il a été relevé les enjeux et les objectifs suivants :

Des enjeux forts en lien avec le développement du territoire :

- Définition de l'illettrisme et dédramatisation des situations d'illettrisme
- Valorisation des actions de lutte contre l'illettrisme
- Accompagnement à la prise de conscience des bienfaits du développement des compétences de base
- Hiérarchisation des actions : distinguer ce qui est urgent de ce qui est structurant
- Meilleure coordination, renforcée, avec un pilotage par le préfet et le président du Conseil Départemental, incluant tous les partenaires
- Baisse des chiffres de l'illettrisme à Mayotte
- Meilleure articulation entre les dispositifs impliquant la connaissance partagée de qui fait quoi
- Plan de lutte contre l'illettrisme réaliste et réalisable
- Enjeu de la culture locale, y compris la religion

Les objectifs qui doivent être visés par les actions du Plan :

- Sensibiliser largement et constamment tous les publics : décideurs, financeurs, opérateurs, accompagnateurs, bénéficiaires et entourage
- Mesurer la réalisation et l'impact des actions
- Choisir les axes structurants des axes ponctuels
- Structurer la gouvernance
- Développer l'interconnaissance et l'interdépendance des acteurs
- Mobiliser les acteurs autour de la création de fiches actions
- Renforcer et améliorer ce qui fonctionne
- Construire des solutions nouvelles pour répondre aux besoins non couverts
- Développer le plaisir d'apprendre
- Développer les compétences de base en contextualisant les apprentissages
- Développer une action expérimentale avec prise en compte de la culture locale et religieuse et mesure de ses effets

Certains enjeux et objectifs ont été ajoutés après relecture experte au moment de l'élaboration des fiches-actions, pour reprendre notamment certains constats issus de l'état des lieux de la lutte contre l'illettrisme à Mayotte.

Certains objectifs n'ont pas été rattachés à une fiche action du Plan 2025-2027, c'est le cas par exemple de l'action expérimentale prenant en compte la culture locale et religieuse.

c) Une évaluation pensée et outillée pour mesurer l'efficacité du Plan 2025-2027

Afin de s'assurer du bon déroulement des actions prévues et de l'atteinte des objectifs qui y sont associés, l'accent a été mis sur la coordination, avec la mise en place de référents pour chaque axe et pilier du Plan de lutte contre l'illettrisme en charge de recueillir les éléments de suivi des actions sur des tableaux de bords.

Il s'agit, à travers des échanges réguliers, de prévenir les difficultés et de remédier aux urgences, de capitaliser dans des tableaux de bord les données quantitatives et qualitatives recueillies auprès des opérateurs des actions.

L'ensemble de ce processus permettra d'évaluer le plan illettrisme et de prendre en compte les résultats et constats de cette évaluation dans l'élaboration du Plan suivant.

3) Convergence du Plan illettrisme vers les politiques publiques

Le Plan de lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans une logique de complémentarité avec des politiques publiques et notamment avec la stratégie locale de lutte contre la pauvreté. Articulé avec le Contrat local des Solidarités 2024-2027, il a en effet vocation à coconstruire des actions ciblant tant les problématiques de précarité que d'illettrisme jouant souvent de concert, suivant toujours une logique de cofinancement et partenariale.

Dans le même ordre d'idées, il est à noter que pour la mise en œuvre de la Politique de la ville et donc dans les contrats de ville à venir, le taux d'illettrisme devient un indicateur. Et réciproquement, les tableaux de bord du Plan illettrisme recenseront les communes dont sont originaires les bénéficiaires des actions.

Les enjeux du Plan croisent également avec les mesures du Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), dont le but est d'améliorer de manière durable la vie des citoyens ultramarins. Une mesure en particulier cible la nécessité d'agir pour lutter contre l'illettrisme en renforçant les acteurs déjà en place ou en développant des solutions inédites sur un territoire.

Le Plan, par ses actions, entend aussi contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire en œuvrant auprès de la population active pour renforcer ses compétences de base, afin de mieux faire face aux enjeux économiques actuels et à venir, ce qui converge vers les enjeux du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2027 et le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027.

B)Description du plan 2025-2027

1) Axe Sensibilisation et professionnalisation des acteurs

L'axe « sensibilisation et professionnalisation » est structurant à plusieurs égards pour le Plan. Premièrement parce qu'il tend, à court et moyen termes, à un meilleur ciblage de l'action quotidienne des professionnels. Cela sera concrètement déployé par une campagne de sensibilisation au repérage des situations d'illettrisme et la co-construction d'un socle harmonisé d'andragogie rendant possible un meilleur accompagnement des usagers. Deuxièmement, parce qu'il vise à plus long terme la montée en compétences des intervenants auprès du public, par une adaptation de la formation professionnelle, en réaction aux besoins qu'ils identifient auprès des usagers.

a) Pilier 1 Sensibilisation et amplification du repérage

Le pilier vise le double objectif d'alerter l'ensemble des acteurs du plan (décideurs politiques, employeurs, professionnels de formation) sur les bienfaits des actions menées pour le territoire et la nécessité d'en accroître l'efficience et la couverture. Cela passe par l'instauration d'un partenariat étroit avec les médias (ciblage du grand public et des décideurs politiques), mais aussi par la sensibilisation de tous les acteurs au repérage des situations d'illettrisme (ciblage des professionnels). L'extension de la couverture des différentes actions sera en outre favorisée par l'instauration d'une voix commune et concertée entre tous les acteurs de la formation (socle commun d'andragogie). Le but de ce pilier est donc in fine le développement d'une coordination efficace entre toutes les parties prenantes du Plan : tant du point de vue des décideurs à l'égard des actions menées, qu'entre les professionnels et les bénéficiaires, via un argumentaire encourageant et valorisant. La mobilisation de la PLIA, en tant que centralisateur des actions de professionnalisation présentes sur le territoire, et de l'ANLCI proposant un outil de repérage de l'illettrisme sera essentielle à la mise en place de cette culture commune entre tous les acteurs.

4 fiches-actions

Fiche-action	Pilote / Copilote
Sensi GP : Sensibilisation du grand public s'appuyant sur les collectivités locales, action qui vise également à remobiliser les bibliothèques et sensibiliser les QPV. Objectif : parler de l'illettrisme sous un angle positif, à travers des messages par radio, TV et campagnes d'affichage. [FA4]	PLIA
Sensi Éco : Sensibilisation auprès des collégiens et lycéens sur les métiers de Mayotte,	ARLL / MEDEF

Fiche-action	Pilote / Copilote
diffusée en FALC (facile à lire et à comprendre) par les professionnels qui accueillent ce public en bibliothèque, maisons France service, RSMA, établissements scolaires. [FA5]	
Supra Sensi : Sensibilisation des décideurs, employeurs, organisations syndicales par la mise en place d'un groupe de réflexion pour réaliser un état des lieux, l'élaboration d'un argumentaire pour le monde professionnel, des matinales de sensibilisation et une revue de projets annuelle. [FA6]	ANLCI
"On parle et on agit' : Sensibilisation des acteurs EFOP au repérage et à l'orientation vers des solutions : professionnalisation de référents illettrisme/illectronisme à ces problématiques et à l'outil de repérage EVA. [FA7]	PLIA

b) Pilier 2 Professionnalisation des acteurs qui accompagnent et forment le public

Ce pilier se fonde sur la nécessité de faire évoluer la pratique de l'ensemble des professionnels intervenant dans la lutte contre l'illettrisme, des acteurs EFOP et des entreprises. Il suit ainsi une logique en trois dimensions. Tout d'abord, pour lutter contre les effets du turn-over dans les structures de formation, il s'agit d'instaurer une formation continue et adaptée aux professionnels. Ensuite, il s'agit de faciliter l'appropriation de l'offre d'outils existants, pour favoriser la montée en compétences des acteurs de la formation et la bonne orientation des bénéficiaires. Enfin, il s'agit de développer une culture partagée entre tous les intervenants, pour harmoniser leur pratique et mettre en place un socle commun d'andragogie bénéfique aux usagers. A long terme, le but de ce pilier est la sécurisation des compétences et outils des professionnels. Parce qu'il mobilise l'intégralité du réseau de partenaires et appelle un travail commun entre tous, ce pilier compte des porteurs multiples, reflétant la diversité des actions qu'il comprend.

6 fiches-actions

Fiche-action	Pilote / Copilote
Social PRO : Professionnalisation des travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, encadrants, construite à partir d'un recueil des besoins. Construction de modules de formation-sensibilisation, test et retour d'expérience, déploiement.8 sessions sur 1 an, 160 bénéficiaires. [FA8]	DAST
Social PRO numérique : Professionnalisation des travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, encadrants sur les enjeux et solutions de l'inclusion numérique (repérer, proposer des solutions). 2 sessions/an, 60 personnes. [FA9]	Emmaüs connect
Formation PRO LCI : Pour les enseignants et formateurs, objectif de création d'une culture commune de pratiques andragogiques incluant l'appropriation d'outils (mallette pour l'action OEPRE), et croisement des plans de professionnalisation	PLIA/ RECTORAT

Fiche-action	Pilote / Copilote
formateurs/enseignants [FA10]	
PRO médiation livre : Formation de formateurs, d'enseignants et intervenants à la médiation autour du livre pour lutter contre l'illettrisme. 24 sessions d'1 jour/an, 480 participants au total [FA11]	ARLL
FOS PRO : Formation de formateurs à la méthodologie du Français sur Objectifs Spécifiques (Français langue de travail contextualisée métier) pour améliorer les formations dispensées aux bénéficiaires en situation d'illettrisme. 6 sessions/an, 180 participants au total [FA12]	PLIA/ANLCI
Entreprises PRO : Structuration du déploiement de la modalité AFEST dans les entreprises, approche sectorielle (Agro-alimentaire / BTP / Transport de personnes), mise en place d'un réseau de référents/consultants. Pour 15 entreprises accompagnées, 1 an [FA13]	AKTO/ ANLCI

2) Axe Emploi

Cet axe est celui qui illustre de manière plus concrète la nécessité d'une lutte contre l'illettrisme pour le développement du territoire : il en montre les répercussions sur l'employabilité des bénéficiaires et à plus forte raison sur l'économie tout entière. Deux piliers le structurent : le développement de l'employabilité pour les personnes en démarche d'insertion par le recueil attentif de leurs besoins et l'adaptation des dispositifs existant d'une part, et d'autre part, en proposant des dispositifs nouveaux pour accompagner la maîtrise des compétences de base des personnes en activité.

a) Pilier 1 Développement de l'employabilité

L'enjeu du pilier est de permettre un meilleur accès à l'emploi pour le public en démarche d'insertion professionnelle. Pour cela, l'amélioration des formations existantes est essentielle en contextualisant les apprentissages langagiers à l'environnement professionnel.

Pour cela, une action double est nécessaire :

- Réorienter les méthodes de la formation proposée vers les bases de la langue et le français sur objectifs spécifiques (FOS), pour renforcer l'acquisition d'un vocabulaire technique adapté à l'emploi visé par le bénéficiaire et acquérir des bases solides en langue française écrite et parlée.
- Outiller la constellation d'acteurs autour de l'usager afin que ce dernier puisse réinvestir les apprentissages sereinement en situation réelle.

Le rôle de la PLIA sera ainsi essentiel pour s'assurer de la mise en œuvre de ces nouvelles méthodes au sein des actions de formation.

3 fiches-actions

Fiche-action	Pilote / Copilote
Les bases de l'emploi : Améliorer les formations couplées selon les profils d'apprenants par l'ajout d'heures de formation en compétences de base et une alternance renforcée des apprentissages CdB / compétences techniques métier, selon la méthodologie FOS, (français langue de travail, axée métiers en tension). 144 parcours de 700h. [FA15]	PLIA/FT
Préqualifications à visée métier pour les DELD/ARSA : Formation préqualifiante couplées compétences de base et techniques, adossées à un métier, formations ancrées territorialement (territoires zéro chômeur longue durée). 80 parcours, 1 an [FA26]	CARIF-OREF / PLIA
Solide sur mes bases : Sécuriser le parcours des apprentis en professionnalisant les CFA à travers 3 actions : intégrer une fiche compétences de base dans le livret du maître d'apprentissage, utiliser EVA (repérage), mettre en place des référents compétences de base (professionnalisés sur illettrisme et illectronisme), en faisant si possible le lien avec la fiche-action professionnalisation AFEST/entreprise pour les secteurs professionnels communs. 24 CFA. [FA16]	DEETS/CD

b) Pilier 2 Sécurisation des parcours et évolution professionnelle

Ce second pilier de l'axe emploi comporte la mention « urgent » et s'inscrit comme central pour la mise en œuvre de dispositifs nouveaux qui viennent répondre à l'urgence de sécuriser les parcours des personnes qui sont au cœur de l'économie. Ce que les partenaires du Plan partagent en effet est la vision d'une lutte contre l'illettrisme qui serait aussi gageure d'une véritable dynamique économique et de développement pour le territoire. De ce fait, les personnes en activité, salariés (en insertion ou non), agents publics, ou encore chefs d'entreprise constituent un public à cibler en priorité, pour les actions de renforcement des compétences de base.

5 fiches-actions

Fiche-action	Pilote / Copilote
La coopérative des solutions – PME : Co-construire avec les PME les solutions de formation pour leurs salariés à travers une coopérative des solutions réunissant 10 entreprises sur 1 an. [FA18]	ANLCI
Les bases – Fonction publique : Proposer un parcours d'accès à la qualification aux agents des 3 fonctions publiques basé sur un positionnement individuel et une	ANLCI

formation personnalisée (de type Atelier de Pédagogie Personnalisée) selon le profil de l'agent. 144 agents, parcours de 60h renouvelable [FA19]	
Sécurisation des parcours et évolution professionnelle des salariés de l'IAE : Financement d'un porteur de projet référent Compétences de base en soutien aux professionnels de l'IAE, qui seront professionnalisés sur l'évaluation et l'accompagnement des salariés en insertion pour le développement de leurs CdB. [FA20]	DEETS
Parcours chefs d'entreprises 360 : Création d'un parcours pour les chefs d'entreprise leur proposant de développer leurs compétences de base appliquées (gestion, numérique, etc.…) en amont du parcours 360° dans le cadre du CCT 2025. 170 bénéficiaires pour des parcours de 100h. [FA21]	ANLCI

3) Axe Cohésion sociale

Cet axe comporte également la mention « urgent » puisqu'il est l'élément socle du Plan en termes « d'aller vers » des publics éloignés de la maitrise de la langue française ou bien éloignées des attentes socio-professionnelles.

a) Pilier 1 Prévention de l'illettrisme par des actions auprès des parents

L'enjeu de ce pilier est de créer un environnement favorable à l'apprentissage du français dès le plus jeune âge, en encourageant l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant. Le but de ce pilier est, dans un premier temps, d'identifier les acteurs de la parentalité qui pourraient venir renforcer l'action menée par le Rectorat dans le cadre de l'opération OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants). Ensuite, il s'agira de déployer plus largement ce dispositif en développant des collaborations avec des associations locales.

1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
Parent'à lire : Agir auprès des parents pour favoriser le parcours scolaire de leurs enfants, en renforçant l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) proposé par le Rectorat grâce au réseau associatif et les bibliothèques qui auront pour mission d'amplifier le module « apprentissage de la langue ». 6 700 parents accueillis en 3 ans en 447 groupes de prise en charge. [FA22]	DEETS/ RECTORAT

b) Pilier 2 Démarche d'insertion sociale pour les jeunes

Toujours dans le champ de la cohésion sociale, la structuration de l'ensemble de l'offre proposée par les différents partenaires pour les jeunes est un enjeu clé. Les actions de ce deuxième pilier se concentrent donc non seulement sur l'harmonisation des indicateurs de repérage et suivi des situations d'illettrisme, mais aussi sur la coordination des actions déjà proposées au public jeune, scolarisé ou l'ayant été (jeunes repérés lors des JDC – Journées Défense Citoyenneté, jeunes décrocheurs). Leur but commun est ainsi la co-construction, entre partenaires signataires, d'une offre de parcours globalement adaptée aux besoins individuels du public, construite à partir de l'existant. Au travers de ces pratiques unifiées, l'usager pourra bénéficier d'un parcours cohérent et organisé grâce à une meilleure communication entre tous les acteurs. Cette articulation des pratiques devra être orchestrée par les partenaires de réseau, Rectorat et DAFPI (Conseil Départemental) notamment.

2 fiches-actions

Fiche-action	Pilote / Copilote
Je décroche mes bases : pour les jeunes en décrochage scolaire, structuration du repérage et co-construction partenariale d'un parcours adapté au niveau et au projet du jeune. 90 jeunes pour des parcours expérimentaux de 600h. [FA 23]	RECTORAT/ DAFPI
JDC repaire : Pour les jeunes repérés en difficultés lors des JDC, mise en place d'une coordination des acteurs et des actions proposées par les différents partenaires, pour compléter le 1er repérage et adapter la solution à la situation du jeune. [FA24]	RECTORAT

c) Pilier 3 - Premières marches

Ce dernier pilier vise cette fois-ci un public plus large et se concentre sur l'acquisition des compétences de bases par toute personne souhaitant gravir les « première marches » du français, en d'autres termes il s'agit d'alphabétisation. Cela assure au Plan un caractère inclusif et universel. L'action portée par ce pilier arbore ainsi une double logique de territorialisation (dimension d' « aller vers ») et de contextualisation (adaptation aux besoins de la personne).

1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
Premières marches – formations territorialisées : Proposer des formations territorialisées révisées, en contextualisant les contenus aux besoins de la personne (de faible niveau), en permettant de développer la langue française à l'écrit dans des situations concrètes et servant de première marche pour accéder ensuite si besoin à une formation à visée d'insertion. 675 bénéficiaires, 450h, 12€/h [FA25]	PLIA

4) Axe transversal : le pré-positionneur

Cet axe est l'épine dorsale du Plan. Il a vocation à contribuer non seulement à son bon déploiement, mais en plus à son suivi tout au long de sa mise en œuvre. L'action qu'il porte prévoit en effet la désignation d'un référent central dit « pré-positionneur », disposant d'une connaissance exhaustive de tout l'environnement partenarial, dans le but de permettre une orientation plus efficace entre l'usager et l'offre de formation présente sur le territoire. Son rattachement à la PLIA est un enjeu crucial pour le placer au cœur du réseau de partenaires implantés sur le territoire.

1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
Prépositionneur : Création d'un poste de prépositionneur dont la mission principale sera de prépositionner le public demandeur, orienté par un partenaire ou non, pour l'orienter ensuite vers une solution adaptée à chaque profil (salariés, DE…), accueil en proximité. Contribution au recueil de données sur l'illettrisme (outil de prépositionnement) 2nde mission : secrétariat du PLCI en lien avec l'axe 1 Gouvernance, gestion de la planification des rencontres et de leurs comptes-rendus. [FA14]	PLIA/ANLCI

5) Axe Gouvernance et organisation

Cet axe structurant pour l'ensemble du schéma et par conséquent pour tout le Plan nécessite la mobilisation tant du Conseil Départemental que des services de l'Etat. Il vise la mise en place d'une gouvernance claire et structurée, capable d'insuffler une logique d'interconnaissance et d'interdépendance entre tous les acteurs. Il s'organise pour cela autour de trois piliers : une communication forte sur les actions du plan, à destination tant du public bénéficiaire que des partenaires signataires, une coordination et un suivi des actions de chacun, ainsi qu'une capitalisation des données sur l'illettrisme à Mayotte, afin d'accompagner les choix de dispositifs à mettre en œuvre. Pour être mené à bien, cet axe appelle donc l'implication de l'ensemble des partenaires qui se verront confier un rôle de référent (d'axe ou pilier), de pilote, ou de contributeur au recueil des données sur l'illettrisme et des bonnes pratiques sur le territoire.

a) Pilier 1 Communication

Ce premier pilier de l'axe « gouvernance » est essentiel pour rendre visible le plan et, à plus forte raison encore, l'ampleur des problématiques qu'il traite : il vise à impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans les actions déployées et à venir, en en montrant l'intérêt pour le territoire. Il se matérialisera donc par une campagne de communication tout au long de la mise en œuvre du plan et à son lancement. Majoritairement incarné par des acteurs à forte portée politique, comme le préfet et le Président du Conseil Département, ce pilier appelle

également la mobilisation des référents, en leur qualité de pilotes ou porteurs des actions déployées. La dynamique globale de ce pilier répond ainsi à l'impératif de valoriser les actions du PLCI, tant auprès des partenaires contractants qu'auprès du grand public, dans le but de créer des liens étroits entre toutes les parties prenantes du Plan, de proposer des solutions aux personnes concernées et de rendre possible la sortie de la situation d'illettrisme.

1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
On en parle, on agit ! Stratégie et plan de communication à déployer sur le territoire en s'appuyant sur les médias et des événements ponctuels comme un séminaire annuel des acteurs du Plan illettrisme, visant à communiquer de façon positive sur les actions du Plan [FA1]	État/CD

b) Pilier 2 Coordination

Deuxième pilier structurant pour la gouvernance du Plan, la coordination tend à instaurer un suivi organisé de toutes les actions, garantissant une vision globale du plan pour tous les partenaires. Ce pilier répond ainsi à la nécessité d'un pilotage partagé entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme du territoire, plébiscité lors de l'état des lieux, afin que chacun puisse positionner son action dans un ensemble cohérent, complémentaire et partagé. D'un point de vue pratique, il procède de l'instauration d'outils facilitant non seulement le suivi des actions réalisées mais aussi leur articulation, à savoir : des tableaux de bord alimentés par chacun des référents désignés, suivant les données de terrain dont ils disposent.

En d'autres termes, il s'agit de superviser l'avancée des actions et de s'assurer de leur bon déroulement ou, le cas échéant, de leur évolution pour garantir la réalisation des objectifs du Plan. Son objectif est ainsi de mettre en place une meilleure information sur l'offre existante, des complémentarités entre les dispositifs proposés, et finalement de nouvelles synergies entre les partenaires.

- *Le comité technique*

4 comités techniques annuels sont prévus, réunissant les référents des 11 piliers, pour créer de la cohérence et de la coordination sur l'ensemble du plan. Il s'agit d'arbitrer des situations opérationnelles et de relever les indicateurs pour renseigner les tableaux de bord.

- *Le comité de suivi*

2 comités de suivi annuels sont prévus, réunissant les 5 référents des axes. Il s'agit de vérifier les indicateurs, de remédier aux freins éventuels et de faire un point financier.

- *Le comité de pilotage*

1 comité de pilotage annuel est prévu, réunissant les institutions engagées, les pilotes et les autres partenaires du Plan, sous l'égide du Président du Conseil Départemental et du préfet, pour évaluer, réajuster, prévoir le Plan suivant.

L'organisation de la gouvernance est synthétisée dans 1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
Coordination du plan de lutte contre l'illettrisme : Mise en place d'une organisation facilitant la coordination : pilotes et copilotes des fiches-action, référents par axe et piliers en charge des tableaux de bord. L'organisation prévue appuyée par un secrétariat et un espace numérique de partage [FA2]	État/CD

c) Pilier 3 Observatoire

Ce dernier pilier de l'axe fait encore un pas supplémentaire dans la gouvernance du plan : plus que le simple recueil des données et leur organisation dans des outils communs, il prévoit leur interprétation et leur suivi, afin de favoriser l'évolution des dispositifs au plus près des besoins observés. Pour ce faire, l'instauration d'indicateurs de performance et d'une bonne communication entre tous les partenaires du réseau, dès la première année, constituera la première étape. L'objectif final est ainsi de recueillir et consolider des données sur l'illettrisme, issues de l'Observatoire de l'ANLCI et de l'OREF, afin de pouvoir quantifier plus précisément ce phénomène et de mesurer l'évolution dans le temps de ces chiffres. Cette nouvelle logique sera matérialisée par la liaison inédite de deux observatoires existants : l'un à l'échelon national spécifiquement dédié à l'illettrisme (observatoire ANLCI) et l'autre se déclinant à l'échelon départemental et touchant plus largement la formation professionnelle (OREF). Le second sera piloté par le Conseil Départemental, suivi par l'ANLCI et nourri par l'ensemble des partenaires du Plan.

En somme, la problématique de fond animant cette action et par extension toutes les autres, est rappelons-le, la baisse des chiffres de l'illettrisme, poursuivi par le Schéma de lutte contre l'illettrisme 2025-2033.

1 fiche-action

Fiche-action	Pilote / Copilote
Observer pour améliorer : Partenariat OREF/ANLCI, construction d'indicateurs pour mesurer l'illettrisme à Mayotte, mise en commun des données emploi-formation de l'OREF et des données illettrisme de l'observatoire ANLCI pour diffuser des informations actualisées au réseau des acteurs et renforcer les actions [FA3]	CD

C) Convention partenariale

Il est convenu ce qui suit

Article 1. Objet de la convention
Les signataires s'engagent à honorer les engagements établis dans la présente convention et à créer les conditions pour assurer la réussite du Schéma de prévention et lutte contre l'illettrisme 2025 – 2033 et ses plans successifs dont le 1er Plan de lutte contre l'illettrisme 2025-2027.

Article 2. La mise en œuvre des actions
Les partenaires, chacun dans son domaine d'intervention et dans le cadre de ses missions respectives, articulent leurs moyens pour renforcer les impacts des actions. En effet, la pertinence de celles-ci est à considérer sur les deux plans de l'action elle-même (au sens de sa nécessité) et de sa complémentarité avec les autres.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions qu'ils ont inscrites dans le Plan, selon les conditions définies dans les fiches-actions afférentes.

Article 3. Le coût du Plan de lutte contre l'illettrisme

Le coût total du Plan est de **9 712 400 €** pour 3 ans.

Le coût de la 1ère année (2025) est de **3 490 633 €**

Le détail des coûts, par axe, par pilier et par fiche action est détaillé en annexe.

Article 4. Les moyens financiers
Le Plan s'inscrit dans des cadres stratégiques et programmatiques qui mettent à disposition des moyens de financement ou de cofinancement des actions à engager.

Pour mettre en œuvre ses actions, le Plan illettrisme prendra appui sur :

- Le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences **(**PUIC) 2024-2027
- Le Contrat local des solidarités
- Financement France Travail
- Le Fonds départemental d'insertion par l'intermédiaire de la DEETS
- Les fonds de la formation professionnelle (plan de développement des compétences) par l'intermédiaire d'AKTO
- Les fonds de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière
- La Direction des affaires culturelles
- La valorisation de temps d'agents : Rectorat, ANLCI, PLIA – CARIF OREF

Le Plan mobilisera également des cofinancements :

- Par le MEDEF

- Par le FSE+

Le détail des financements mobilisés par fiche action est détaillé en annexe.

Article 5. La gouvernance

Trois instances sont instituées afin d'assurer la réussite du Plan :

- Des comités techniques trimestriels ;
- Des comités de suivi semestriels ;
- Un comité de pilotage annuel.

Ces instances sont des lieux de coordination et de décision. Il revient à ces instances de gouvernance d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer la cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au territoire mahorais.

Les signataires s'engagent à :

- Participer à la constitution et aux réunions des instances prévues par le Plan ;
- Partager les informations auprès d'un large panel d'acteurs et de partenaires afin de faire progresser les actions du Plan ;
- Recueillir les avis de l'ensemble des acteurs quant à la réalisation du Plan ;
- Se réunir autant de fois que nécessaire afin de veiller au bon déroulement de la mise en opérationnalité des actions prévues par le Plan, à remonter les difficultés rencontrées ainsi que de soumettre leurs propositions de modifications d'actions ;
- Promouvoir et participer aux actions de communication visant à faciliter la visibilité des actions mises en œuvre par les acteurs ;
- S'assurer de la représentation de leur institution ou structure dans les instances ;
- S'assurer de la continuité des missions de référent en cas de changement de personne au sein de l'institution ou de la structure.

Article 6. L'évaluation des actions

L'évaluation des actions est un des enjeux du Plan. Il s'agit de recueillir et d'analyser des données permettant de mesurer l'efficacité de ces actions en tant que réponse aux enjeux identifiés par les partenaires du territoire.

C'est pour cela que les signataires s'engagent à :

- Utiliser et renseigner tout au long de la durée du Plan les tableaux de bord dont ils sont référents ;
- Rendre compte aux différentes instances des résultats (indicateurs de réalisation et indicateurs de performance).

Article 7. Protection des données à caractère personnel

Conscients de l'enjeu lié à la protection des données à caractère personnel, les partenaires s'engagent à respecter la protection des données à caractère personnel des usagers et à être transparents sur l'utilisation de ces données dans le cadre de l'évaluation du Plan.

Article 8. Avenant

Le Plan s'inscrit sur une durée de trois ans, soit de 2025 à 2027. Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9. Durée de la convention partenariale

Cette présente convention est établie pour la période allant de janvier 2025 à décembre 2027. Sur cette période de trois ans, il est attendu que chacun :

- Se responsabilise en tant que pilote, co-pilote ou référent ;
- Crée les conditions de réalisation des actions et de collaboration partenariale ;
- S'engage dans une démarche évolutive, en interrogeant régulièrement les résultats des actions.

Article 10. Modalités de révision

A échéance de la convention, les partenaires statueront sur sa reconduite dans les mêmes termes ou s'entendront sur la rédaction d'une nouvelle convention pour le Plan de lutte contre l'illettrisme 2028-2030.

Fait à Mamoudzou le / / 2024

Institutions signataires

État
Le préfet de Mayotte
François-Xavier BIEUVILLE

Conseil Départemental
Le président du Conseil Départemental
Ben Issa OUSSENI

Académie de Mayotte
Le recteur
Jacques MIKULOVIC

ANLCI
La coordinatrice régionale
Kristel BIANCHI

CARIF OREF
Le directeur
Youssouf MOUSSA

MEDEF

ARLL
Le directeur
Vincent LAHOCHE

ANFH
Le délégué régional Océan indien
Guillaume BRIONNE

AKTO
Le directeur régional
El-Yamine ZAKOUANA

Emmaüs connect
Le responsable régional Océan indien
Antoine GUIMBAUD

France Travail
Le directeur régional
Christian SAINT-ETIENNE

D) Annexes

Coût par axe, pilier et fiche action

Glossaire

Coût par axe, pilier et fiche action

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
0. Transversal 150 000€	0.1 Prépositionnement / orientation du public **150 000€**	**Prépositionneur** : Création d'un poste de prépositionneur dont la mission principale sera de prépositionner le public demandeur, orienté par un partenaire ou non, pour l'orienter ensuite vers une solution adaptée à chaque profil (salariés, DE…), accueil en proximité. Contribution au recueil de données sur l'illettrisme (outil de prépositionnement) 2nde mission : secrétariat du PLCI en lien avec l'axe 1 Gouvernance, gestion de la planification des rencontres et de leurs comptes-rendus. [FA14]	PLIA/ANLCI	**150 000 €**	**50 000 €**	Pacte des solidarités FSE+

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
1. Gouvernance 36 000€	1.1 Communication **36 000€**	**On en parle, on agit !** Stratégie et plan de communication à déployer sur le territoire en s'appuyant sur les médias et des événements ponctuels comme un séminaire annuel des acteurs du Plan illettrisme, visant à communiquer de façon positive sur les actions du Plan. [FA1]	État/CD	**36 000 €**	**12 000 €**	Co-financement MEDEF 16 000€ (évolution possible) CD
	1.2 Coordination	**Coordination du plan de lutte contre l'illettrisme** : Mise en place d'une organisation facilitant la coordination : pilotes et copilotes des fiches-action, référents par axe et piliers en charge des tableaux de bord. L'organisation prévue appuyée par un secrétariat et un espace numérique de partage [FA2]	État/CD	-	-	Valorisation temps
	1.3 Observatoire	**Observer pour améliorer :** Partenariat OREF/ANLCI, construction d'indicateurs pour mesurer l'illettrisme à Mayotte, mise en commun des données emploi-formation de l'OREF et des données illettrisme de	CD	-	-	Valorisation temps

		l'observatoire ANLCI pour diffuser des informations actualisées au réseau des acteurs et renforcer les actions [FA3]				

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
2. Professionnalisation et sensibilisation **910 700€**	2.1 Sensibilisation et amplification du repérage **113 500€**	**Sensi GP** : Sensibilisation du grand public s'appuyant sur les collectivités locales, action qui vise également à remobiliser les bibliothèques et sensibiliser les QPV. Objectif : parler de l'illettrisme sous un angle positif, à travers des messages par radio, TV et campagnes d'affichage. [FA4]	PLIA	**42 000€**	**14 000€**	Inclut dans le budget de la PLIA
		Sensi Éco : Sensibilisation auprès des collégiens et lycéens sur les métiers de Mayotte, diffusée en FALC (facile à lire et à comprendre) par les professionnels qui accueillent ce public en bibliothèque, maisons France service, RSMA, établissements scolaires. [FA5]	ARLL / MEDEF	**5 500 €**	**5 500€**	Co-financement MEDEF : 2 500 € DAC : 3 000 €
		Supra Sensi : Sensibilisation des décideurs, employeurs, organisations syndicales par la mise en place d'un groupe de réflexion pour réaliser un état des lieux, l'élaboration d'un argumentaire pour le monde professionnel, des matinales de sensibilisation et une revue de projets annuelle. [FA6]	ANLCI	-	-	Valorisation temps
		« On parle et on agit » : Sensibilisation des acteurs EFOP au repérage et à l'orientation vers des solutions : professionnalisation de référents illettrisme/illectronisme à ces problématiques et à l'outil de repérage EVA. [FA7]	PLIA	**66 000 €**	**66 000 €**	Contrat local des solidarités

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
2. Professionnalisation et sensibilisation	2.2 Professionnalisation de ceux qui accompagnent et forment le public **797 200 €**	**Social PRO** : Professionnalisation des travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, encadrants, construite à partir d'un recueil des besoins. Construction de modules de formation-sensibilisation, test et retour d'expérience, déploiement.8 sessions sur 1 an, 160 bénéficiaires. [FA8]	DAST	**90 000 €**	**90 000 €**	Contrat local des solidarités
		Social PRO numérique : Professionnalisation des travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, encadrants sur les enjeux et solutions de l'inclusion numérique (repérer, proposer des solutions). 2 sessions/an, 60 personnes. [FA9]	Emmaüs connect	**31 200 €**	**10 400 €**	AKTO (plan de développement des compétences) Évolution probable
		Formation PRO LCI : Pour les enseignants et formateurs, objectif de création d'une culture commune de pratiques andragogiques incluant l'appropriation d'outils (mallette pour l'action OEPRE), et croisement des plans de professionnalisation formateurs/enseignants [FA10]	PLIA/ RECTORAT	**41 000 €**	**13 666 €**	Rectorat (valorisation) AKTO évolution probable Autre à préciser
		PRO médiation livre : Formation de formateurs, d'enseignants et intervenants à la médiation autour du livre pour lutter contre l'illettrisme. 24 sessions d'1 jour/an, 480 participants au total [FA11]	ARLL	**90 000 €**	**30 000 €**	AKTO / CD
		FOS PRO : Formation de formateurs à la méthodologie du Français sur Objectifs Spécifiques (Français langue de travail contextualisée métier) pour améliorer les formations dispensées aux bénéficiaires en situation d'illettrisme. 6 sessions/an, 180 participants au total [FA12]	PLIA/ANLCI	**270 000 €**	**90 000 €**	AKTO (plan de dév. des compétences) FSE+

		Entreprises PRO : Structuration du déploiement de la modalité AFEST dans les entreprises, approche sectorielle (Agro-alimentaire / BTP / Transport de personnes), mise en place d'un réseau de référents/consultants. Pour 15 entreprises accompagnées, 1 an [FA13]	AKTO/ ANLCI	**275 000 €**	**91 667 €**	AKTO FSE+

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
3. Emploi 3 497 200 €	3.1 Développement de l'employabilité pour un public en démarche d'insertion professionnelle **2 321 000 €**	**Les bases de l'emploi** : Améliorer les formations couplées selon les profils d'apprenants par l'ajout d'heures de formation en compétences de base et une alternance renforcée des apprentissages CdB / compétences techniques métier, selon la méthodologie FOS, (français langue de travail, axée métiers en tension). 144 parcours de 700h. [FA15]	PLIA/FT	**1 512 000€** coût pédagogique **504 000€** rémunération bénéficiaires = **2 016 000 €**	**672 000 €**	Financement France Travail
		Préqualifications à visée métier pour les DELD/ARSA : Formation préqualifiante couplées compétences de base et techniques, adossées à un métier, formations ancrées territorialement (territoires zéro chômeur longue durée). 80 parcours, 1 an. [FA26]	CARIF-OREF / PLIA	**300 000 €**	**300 000 €**	Contrat local des solidarités
		Solide sur mes bases : Sécuriser le parcours des apprentis en professionnalisant les CFA à travers 3 actions : intégrer une fiche compétences de base dans le livret du maître d'apprentissage, utiliser EVA (repérage), mettre en place des référents compétences de base (professionnalisés sur illettrisme et illectronisme), en faisant si possible le lien avec la fiche-action professionnalisation AFEST/entreprise pour les secteurs professionnels communs. 24 CFA. [FA16]	DEETS/CD	**5 000 €**	**2 500€**	AKTO (reste à confirmer)

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
3. Emploi 3 495 200 €	3.2 Sécurisation des parcours et évolution professionnelle du public en activité **1 174 200 €**	**La coopérative des solutions – PME** : Co-construire avec les PME les solutions de formation pour leurs salariés à travers une coopérative des solutions réunissant 10 entreprises sur 1 an. [FA18]	ANLCI	**10 000 €**	**10 000 €**	ANLCI
		Les bases – Fonction publique : Proposer un parcours d'accès à la qualification aux agents des 3 fonctions publiques basé sur un positionnement individuel et une formation personnalisée (de type Atelier de Pédagogie Personnalisée) selon le profil de l'agent. 144 agents, parcours de 60h renouvelable [FA19]	ANLCI	**691 200€**	**230 400 €**	ANFH 576 000 € FPE 115 200 € (financement restant à trouver)
		Sécurisation des parcours et évolution professionnelle des salariés de l'IAE : Financement d'un porteur de projet référent Compétences de base en soutien aux professionnels de l'IAE, qui seront professionnalisés sur l'évaluation et l'accompagnement des salariés en insertion pour le développement de leurs CdB. [FA20]	DEETS	**173 000 €**	**70 000 €**	FDI année 1 Puis possible groupement d'employeurs
		Parcours chefs d'entreprises 360 : Création d'un parcours pour les chefs d'entreprise leur proposant de développer leurs compétences de base appliquées (gestion, numérique, etc.…) en amont du parcours 360° dans le cadre du CCT 2025. 170 bénéficiaires pour des parcours de 100h. [FA21]	ANLCI	**300 000 €**	**100 000 €**	Pacte des solidarités FSE+

Axe	Pilier	Fiche-action	Pilote / Copilote	Coût estimé 3 ans	Coût estimé 2025	Financements mobilisés
4. Cohésion sociale 5 120 500 €	4.1 Prévention : agir auprès des parents **827 500 €**	**Parent'à lire** : Agir auprès des parents pour favoriser le parcours scolaire de leurs enfants, en renforçant l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) proposé par le Rectorat grâce au réseau associatif et les bibliothèques qui auront pour mission d'amplifier le module « apprentissage de la langue ». 6 700 parents accueillis en 3 ans en 447 groupes de prise en charge. [FA22]	DEETS/ RECTORAT	**827 500 €**	**199 500€**	BOP 104, BOP 230, BOP 147 (à confirmer)
	4.2 Démarche d'insertion sociale pour les jeunes **648 000€**	**Je décroche mes bases** : pour les jeunes en décrochage scolaire, structuration du repérage et co-construction partenariale d'un parcours adapté au niveau et au projet du jeune. 90 jeunes pour des parcours expérimentaux de 600h. [FA 23]	RECTORAT/ DAFPI	**648 000 €**	**216 000 €**	CD dans le cadre de l'obligation de formation
		JDC repaire : Pour les jeunes repérés en difficultés lors des JDC, mise en place d'une coordination des acteurs et des actions proposées par les différents partenaires, pour compléter le 1er repérage et adapter la solution à la situation du jeune. [FA24]	RECTORAT	-	-	Valorisation temps
	4.3 1ères marches **3 645 000 €**	**Premières marches – formations territorialisées** : Proposer des formations territorialisées révisées, en contextualisant les contenus aux besoins de la personne (de faible niveau), en permettant de développer la langue française à l'écrit dans des situations concrètes et servant de première marche pour accéder ensuite si besoin à une formation à visée d'insertion. 675 bénéficiaires, 450h, 12€/h [FA25]	PLIA	**3 645 000 €**	**1 215 000€**	PUIC

Fiches actions

Glossaire

AFEST : actions de formations en situation de travail

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

CARIF-OREF : Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (Rectorat).

CCT : Contrat de convergence et de transformation / et de transition écologique

CDB : Compétences de base

CFA : Centre de formation d'apprentis

CMR : Chargé de mission coordinateur régional

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

DAAF : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DAFPI : Direction de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'insertion (Conseil Départemental)

DAST : Direction de l'action sociale territoriale (Conseil Départemental)

DEETS : Direction de l'économie, de l'emploie, du travail et des solidarités

DGOM : Direction générale des Outre-Mer

EDEC : Engagement développement et compétences

EFOP : Acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

EVA : Solution numérique qui permet la valorisation des compétences transversales et la détection de l'illettrisme

JDC : Journées défense citoyenneté, pour tous les jeunes Français de 16 à 25 ans (Ministère des armées)

JNAI : Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme (ANLCI)

LC2I : Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire (Rectorat)

OFA : Organisme de formation par apprentissage

OREF : Observatoire régional de l'emploi et de la formation

PIC- IAE : Plan d'investissement dans les compétences par l'insertion par l'activité économique

PLIA : Plateforme de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme

PUIC : Plan ultramarin d'investissement dans les compétences

RETEX : Retour d'expériences

RSMA : Régiment du service militaire adapté

SGA : Secrétariat (secrétaire) général adjoint (Préfecture)

SGAR : Secrétariat général des affaires régionales

SGC-PFRH : Secrétariat général commun – Plate-Forme RH de la fonction publique d'état

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

Tpro : Transition Pro